

FO «santé» ne participera pas au comité de suivi des GHT

La Fédération des personnels des services publics et de santé FO a décidé de ne pas participer au comité de suivi des GHT mis en place par la ministre le 17 mars.

Les raisons en sont simples. FO a combattu ces derniers mois, avec d'autres organisations syndicales, le projet de loi de santé en affichant dès le début son opposition à la mise en place des Groupements Hospitaliers de Territoire.

Celle-ci préfigurant les futures fusions d'établissements pour les ramener de 1 000 à 200. Un véritable tsunami de l'offre de soins. Il s'agit bien de la « réforme structurelle » la plus importante que les hôpitaux aient subi depuis 1945.

Cette « recomposition de l'offre hospitalière publique », sous l'égide des GHT, participe du plan de 10 milliards d'économies sur l'assurance maladie annoncé au printemps 2015.

A l'époque, devant l'ensemble des responsables hospitaliers médecins et directeurs réunis à l'occasion de la présentation des grandes lignes du plan triennal d'économies, la Ministre de la santé avait déclaré :

« Pour aller plus loin et engager des réformes structurelles, nous devons faire en sorte, d'ici 2017, que 100 % des établissements publics soient engagés avec succès dans un groupement hospitalier de territoire pour mutualiser leurs activités et définir un projet médical commun. Il s'agira donc d'une mesure forte de la loi de santé. Vous aurez une responsabilité toute particulière pour accompagner la constitution de ces groupements et en faire de puissants leviers de la recomposition de l'offre de soins.»

C'est la place du service public hospitalier et l'accès aux soins sur l'ensemble du territoire qui sont en danger !

Aussi, FO réaffirme son opposition à l'obligation faite à tous les hôpitaux d'adhérer à un GHT et demande le retrait du projet de décret qui suscite de multiples critiques et inquiétudes. Mais au-delà du décret d'application, c'est la loi de santé et son article 107 qui doivent être abrogés.

En effet, ce sont bien les dispositions de cet article dans leur ensemble qui opèrent un basculement dans l'organisation et le fonctionnement des hôpitaux remettant en cause leur autonomie et les droits et conditions de travail des agents concernés par les « fonctions mutualisées ». Rappelons que le ministère prévoit avec les GHT une économie immédiate de 270 millions équivalent à 6 800 ETP.

Comme le projet de loi El Khomri qui s'attaque frontalement aux acquis du code du travail en inversant la hiérarchie des normes pour faire exploser toutes les garanties collectives qui seraient remises en cause, c'est ce qui relie toutes les « réformes » du gouvernement quel que soit le secteur.

Pour l'abrogation de l'article 107, pour le retrait de la loi El Khomri et du projet de décret sur les GHT, FO appelle à organiser dans tous les hôpitaux, dans tous les services la grève interprofessionnelle du 31 mars 2016.